

Le sénateur Prowse: Ils vous coffreraient!

M. Johnson: Et le président avec!

Le président: La question que j'allais vous poser, et je ne donnerai même pas ce préambule, est celle-ci: si vous pouviez agir sur les concentrations, proposeriez-vous seulement des normes pour l'avenir, ou bien la situation est-elle que vous réclameriez la dislocation de concentrations existantes? C'est peut-être une question difficile.

Le sénateur Prowse: C'est une très bonne question.

M. Johnson: Non, je pense que c'est une question très pertinente. Il me semble, et c'est ce que notre Département de Justice a conseillé à la Commission Fédérale des Communications, que quelqu'un doit simplement s'occuper de ce démembrement si, pour nulle autre raison que le fait de mettre de côté l'intérêt général est déloyal, il est également déloyal pour ces gens de l'industrie de permettre à certains d'avoir un avantage économique, de s'y enfermer et d'exclure les autres de la compétition. Je pense que vous voudriez mettre tout le monde sur un pied d'égalité aux États-Unis, mais vous pouvez très bien partir d'autres considérations.

Le président: Monsieur Fortier?

M. Fortier: Monsieur Johnson, quand M. Henry, président de la *Commission Canadienne sur les Pratiques Commerciales Restrictives*, a comparu devant ce comité, il a reconnu l'existence d'un problème qu'on a aussi rencontré, aux États-Unis, en essayant d'appliquer les statuts anti-trust, les lois Sherman et Clayton, à l'industrie des communications. Cela résidait dans le fait que les «denrées» mises en vente consistaient en réclames, et que, aussi longtemps qu'il n'y aurait pas de limitation aux débouchés de la réclame, on ne peut les appliquer. Dans deux ou trois cas où elle se pencha sur la concentration de la propriété de journaux, notre Commission sur les Pratiques Commerciales Restrictives déclara l'acte inapplicable. Je conclus que vous avez rencontré le même problème aux États-Unis.

La question que nous avons posée à Monsieur Henry était de savoir comment vous alliez juger si, oui ou non, un journal, par exemple, faisait du bon travail; si un journal, dans sa présentation et son contenu, servait l'intérêt général. Je vous pose la question: comment avez-vous résolu ce problème particulier dans votre tentative de prévenir la concentration de la propriété, tant dans le domaine des journaux, exclusivement, que dans les moyens de communication? Considé-

rez-vous, par exemple, le contenu du programme, dans le cas de la télévision et de la radio? Considérez-vous le contenu des journaux et dites-vous si c'est ce que le public veut? Si tel menu sert l'intérêt général?

M. Johnson: Alors, vous m'avez posé un bon nombre de questions. Laissez-moi tout d'abord vous dire que nous avons le problème, auquel vous et moi avons fait allusion, dans l'intention d'analyser les problèmes de la concentration et le contrôle des moyens de communication de masse, à l'intérieur des classiques normes contre les trusts économiques, qui tendent à vous réduire à l'examen du marché de la réclame. Dans le cas du film et de la télévision, vous pouvez aussi regarder l'impact sur le marché, pour des producteurs potentiels de programmes. Dans les journaux, vous pouvez regarder le marché pour des journalistes syndiqués, ou des choses de ce genre. Il y a encore d'autres aspects commerciaux que l'on pourrait aborder. Et il y a eu aux États-Unis quelques cas où nous avons envisagé le problème de la publicité, et quelques actions en sont résultées. D'une manière générale, je suis d'accord avec vous que nous devons voir plus loin, et c'est ce que les normes «d'intérêt général» du FCC sont censés être avant tout. C'est supposé permettre au FCC d'appliquer les normes dans la division anti-trust.

Monsieur Fortier: Comme on vous l'a demandé au programme «*Face The Nation*» en décembre dernier, le FCC fonctionnerait-il avec plusieurs Nicholas Johnson en son sein?

M. Johnson: Oh, je n'en sais rien. Je ne sais pas ce que j'ai répondu à cette occasion.

Monsieur Fortier: Je peux vous donner votre réponse, si vous le désirez.

M. Johnson: Volontiers. Je verrai si je m'en rappelle encore.

M. Fortier: Vous me donnez votre réponse d'aujourd'hui, puis je vous donnerai votre réponse.

Le président: Pour être honnête avec le témoin, je pense que nous aurons la réponse de décembre.

Le sénateur Prowse: De l'avis du conseil, ne répondez pas!

M. Fortier: Est-ce l'homme ou le système? «S'il y avait plus de Nicholas Johnson, le FCC fonctionnerait-il, à votre avis?» Votre réponse fut «Bon.» Continuant l'interview, monsieur Herman demanda:

«Si vous aviez la majorité?» Et vous avez répondu: «Je pense que, historiquement,